Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-122-1

Ottawa, le 22 décembre 2005

Retrait de la plainte de Ethnic Channels Group Limited concernant WMNB-TV; et annulation de l'appel aux observations

- 1. Dans Appel aux observations sur une plainte réclamant le retrait du service WMNB-TV: Russian-American Broadcasting Company des listes des services par satellite admissibles, avis public de radiodiffusion CRTC 2005-122, 15 décembre 2005 (l'avis public 2005-122), le Conseil fait état d'une plainte déposée le 14 avril 2004 par Ethnic Channels Group Limited (ECGL) réclamant le retrait du service WMNB-TV: Russian-American Broadcasting Company des listes des services par satellite admissibles. Dans ce même avis, le Conseil demande à ECGL de lui fournir des renseignements additionnels pour étayer sa plainte; il sollicite de plus des observations sur la plainte en question et des suggestions de mesures à prendre si le Conseil en venait à conclure que la plainte de ECGL est fondée.
- 2. Le 16 décembre 2005, le Conseil a reçu une lettre de ECGL l'informant de son désir de retirer la plainte exposée dans l'appel aux observations susmentionné.
- 3. En conséquence, le Conseil annule par la présente l'instance amorcée dans l'avis public 2005-122.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : http://www.crtc.gc.ca

